

4 M

Société à responsabilité limitée
Au capital de 40 000 euros
Siège social : 6 rue du Chasselas
66000 PERPIGNAN

524.738.515 R.C.S. PERPIGNAN

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ

UNIQUE DU 01aout 2026

Madame Meghann MORIER, associée unique de la société 4 M, société à responsabilité limitée au capital de 40 000 euros divisé en 100 parts sociales,

a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Prise d'acte de la cession de parts sociales intervenue le 01 08 2026 ;
- Nomination du nouveau Gérant en remplacement de Monsieur Christophe AUBE;
- Modifications corrélatives des statuts ;
- Pouvoirs pour les formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique prend acte de la cession de parts intervenue ce jour par laquelle Monsieur Christophe AUBE a cédé à Meghann MORIER, cent (100) parts sociales, numérotées de 1 à 100, de la société.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique décide de nommer à compter de ce jour pour une durée indéterminée Madame Meghann MORIER, née le 23 juillet 1995 à GISORS (EURE), demeurant 28, rue des cèdres à TOREILLES (66440), aux fonctions de Gérante de la Société en remplacement de M. Christophe AUBE, Gérant démissionnaire.

Madame Meghann MORIER déclare accepter ces fonctions et déclare n'être frappée d'aucune des condamnations, incapacités, ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès

à ces fonctions. Il s'engage à exercer ces fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Société.

TROISIÈME DÉCISION

En conséquence des décisions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article 8 des statuts comme suit :

« Article 8 – PARTS SOCIALES

Le capital social est divisé en CENT (100) parts sociales de 1 à 100, entièrement libérées, et attribuées en totalité à Madame Meghann MORIER, associé unique. »

QUATRIÈME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent Procès-Verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce qui dessus il a été dressé le présent Procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et consigné au registre prévu à cet effet.

La Gérante,

Mme Meghann MORIER
« Bon pour acceptation des fonctions de
Gérant »

Bon pour acceptation des
fonctions de GÉRANT

